

Emprunt de 200000

frs. auprès Garantie Mut<sup>le</sup>

des Fonctionnaires Paris

le 3 3 54

Le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter un emprunt de francs 200.000 (deux cents mille francs) auprès de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires à Paris, en vue du financement d'un complément d'installation du réseau d'eau ainsi que des Travaux divers à effectuer aux bâtiments communaux, au taux de 6,55% - remboursable en 15 annuités. Le montant de chacune des 15 annuités, comprenant le capital et les intérêts s'élevant à 21.475,99. Il s'engage à voter le nombre de centimes nécessaires au service de l'emprunt. Il mandate le Maire pour signer le contrat correspondant - voir renvoi page suivante